

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01161

Numéro SIREN : 413 101 957

Nom ou dénomination : FINANCIERE DE L OMBREE

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2018 sous le numéro de dépôt 29775

FINANCIERE DE L'OMBREE
Société par actions simplifiée au capital de 11 336 464,00 euros
Siège social : La Fresnay - 49 123 Ingrandes, Le Fresne-sur-Loire
R.C.S. Angers 413 101 957
(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2018

Le 26 septembre 2018, à 19 heures,

La soussignée :

Electro Holding, une société par actions simplifiée de droit luxembourgeois dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B216511, représentée par Madame Laurence Goblet et par Hivest Capital Partners elle-même représentée par Monsieur Cédric Lépée,

agissant en qualité de seule associée de la Société, titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l'« Associé Unique »),

après avoir pris connaissance :

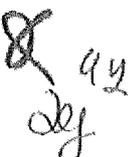
1. des documents suivants :

- une copie de la lettre de convocation adressée par le Directoire à l'Associé Unique ;
- le texte des décisions proposées ;
- Une copie du procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance de la société Electro Holding, du 20 décembre 2017 :
 - o dont la huitième résolution approuve le départ de Monsieur Thierry Sachot, membre du Directoire de la Société, à fin juin 2018 ;
 - o dont la dixième résolution autorise préalablement la nomination de Monsieur Christophe Klieber en qualité de membre du Directoire de la Société conformément aux statuts de la Société et notamment au visa du §20. de l'Annexe I des statuts
- un exemplaire des statuts actuels de la Société.

2. de l'ordre du jour ci-après reproduit :

- constatation de la fin des fonctions de Monsieur Thierry Sachot en qualité de membre du Directoire depuis fin juin 2018 ;
- nomination de Monsieur Christophe Klieber en qualité de membre du Directoire ;
- pouvoirs pour les formalités légales.

a, conformément aux dispositions du titre IV des statuts, pris les décisions suivantes :

 1

Première décision

Constatation de la fin des fonctions de Monsieur Thierry Sachot en qualité de membre du Directoire de la Société

L'Associé Unique prend acte de la fin des fonctions de Monsieur Thierry Sachot depuis fin juin 2018, en qualité de membre du Directoire.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième décision

Nomination de Monsieur Christophe Klieber en qualité de membre du Directoire de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise de la décision du Comité de Supervision de la société Electro Holding autorisant préalablement la nomination de Monsieur Christophe Klieber en qualité de membre du Directoire de la Société conformément aux statuts de la Société et notamment au visa du §20. de l'Annexe 1 des statuts, décide, conformément à l'article 12.1 (b) des statuts de la Société, de nommer, avec effet immédiat, en qualité de membre du Directoire :

- Monsieur Christophe Klieber, né le 8 mai 1964 à Haguenau, domicilié 8 rue des cyprès 30400 Villeneuve les Avignon, en tant que membre du Directoire de la Société pour une durée indéterminée, qui a fait savoir qu'il acceptait ses fonctions et satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat*.

Monsieur Christophe Klieber aura droit au remboursement, sur présentation des justificatifs, des frais raisonnables qu'il aura encourus dans l'exercice de ses fonctions de membre du Directoire de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième décision

Pouvoirs pour les formalités légales

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

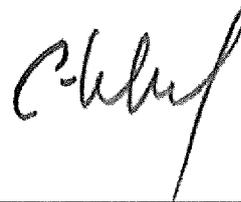
Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les représentants de l'Associé Unique.

lll
2
Jef

PAGE DE SIGNATURE

Bon pour acceptation
des fonctions de membre
du Directoire de la Société



Electro Holding

Monsieur Christophe Klieber

Représentée par : Madame Laurence Goblet et
Monsieur Cédric Lépée

* « Bon pour acceptation des fonctions de
membre du Directoire de la Société »